

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

Agence de la biomédecine

**Décision n° 2016-13 du 1^{er} décembre 2016 de la directrice générale
de l'Agence de la biomédecine portant délégation de signature**

NOR : AFSB1630973S

La directrice générale de l'Agence de la biomédecine,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1418-1 et suivants et R. 1418-1 et suivants ;

Vu le décret du 22 décembre 2014 portant nomination de la directrice générale de l'Agence de la biomédecine à compter du 5 janvier 2015 ;

Vu la décision de la directrice générale n° 2016-02 du 1^{er} janvier 2016 portant délégation de signature,

Décide :

Article 1^{er}

L'article 11 de la décision de la directrice générale n° 2016-02 du 1^{er} janvier 2016 portant délégation de signature est modifié comme suit :

Délégation est donnée à Mme Évelyne FAURY, responsable du pôle formation des professionnels de santé, en charge du pilotage et de l'animation, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tout acte, ordre de paiement et courrier relatifs à la gestion courante, à l'exception des bons de commande et de toute décision engageant l'Agence sur les aspects juridiques.

Article 2

Le directeur général adjoint chargé des ressources de l'Agence de la biomédecine est chargé de l'exécution de la présente décision, qui prend effet le 1^{er} décembre 2016 et qui sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait à Saint-Denis, le 1^{er} décembre 2016.

*La directrice générale
de l'Agence de la biomédecine,
A. COURRÈGES*